Page: 1/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.03.2018 Version: 4 Révision: 19.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: DURCIGEL
- · Code du produit: 13790001
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
- · Catégorie de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- · Emploi de la substance / de la préparation

Chimie de construction Imprégnation protectrice

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP UK Ltd Tanhouse Lane

Widnes Cheshire, WA8 0RR

United Kingdom

Tel: +44 (0)151 422 1000 Fax: +44 (0)151 422 1011 @: info@zep.co.uk web: www.zep.co.uk

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117 Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: sales@zepbenelux.com

ZEP ITALIA SRL

Via Netunese Km. 25.000 04011 Aprilia (LT) - Italy Tel: +39.06.926691 Fax: +39.06.92747061 @: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

- Service chargé des renseignements: Nederland: Afdeling klantenservice / België afdeling klantenservice
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 Belgique: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

Page: 2/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.03.2018 Version: 4 Révision: 19.03.2018

Nom du produit: DURCIGEL

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux: néant
- · Indications complémentaires; composant par EC 89/542 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- $\cdot \textit{Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:}$

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

Page : 3/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2018 Version: 4 Révision: 19.03.2018

Nom du produit: DURCIGEL

(suite de la page 2)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

9.1 Informations sur les propriétés physiques Indications générales.	et chimiques essentielles	
Aspect:		
Forme:	Pâteuse	
Couleur:	Blanc	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH:	Non applicable.	
Changement d'état		
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébull	lition: 100 °C	
Point d'éclair	74 °C	
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	Non déterminé.	
Supérieure:	Non déterminé.	
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa	
Densité à 20 °C:	0.84 g/cm^3	
Densité relative.	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non applicable.	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Entièrement miscible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non applicable.	
Cinématique:	Non applicable.	

0,00 % 95.0 %

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Teneur en substances solides:

Swiss VOC:

· 9.2 Autres informations

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Page: 4/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.03.2018 Version: 4 Révision: 19.03.2018

Nom du produit: DURCIGEL

(suite de la page 3)

- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:
- Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 5)

Page : 5/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.03.2018 Révision: 19.03.2018 Version: 4

Nom du produit: DURCIGEL

	(suite de la	a page
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA		
· Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:		
· Marine Pollutant:	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	r l'utilisateur Non applicable.	
14.7 Transport en vrac conformément à l'an		
convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. (EC) n. 1272/2008 - CLP;

Reg. (EC) n. 1907/2006 - Reach;

Reg. (EC) n. 2015/830 annex II of REACH;

Reg. (EC) n. 648/04 (Detergents);

Reg. (EC) n. 528/12 (Biocides BPR);

Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Dir. 47/08 (Aerosols); Dir. 12/18 (Seveso III);

Dir. 2008/98/CE and Reg. (EC) n.1357/2014 (Waste management)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative